



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

MESURE DE SUSPENSION INDÉFINIE ENVERS UN EMPLOYÉ DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Gaspé, le 7 décembre 2004 - Le lundi 6 décembre, les membres du comité exécutif, monsieur Yves Dallaire, directeur général de la Commission scolaire des Chic-Chocs, le directeur ainsi que le coordonnateur du Service des ressources humaines se sont réunis en séance extraordinaire à Grande-Vallée afin de décider de la mesure à adopter visant un membre du personnel syndiqué qui fait présentement l'objet d'accusations criminelles; employé qui était, rappelons-le, suspendu administrativement depuis le 30 novembre dernier.

Considérant la nature des accusations criminelles portées contre cet employé ainsi que les conclusions de l'enquête administrative menée et prenant en compte que des procédures judiciaires sont en cours. Il a été proposé et résolu par le comité exécutif que soit appliquée à l'employé syndiqué une mesure de suspension indéfinie, sans traitement, à compter d'aujourd'hui, le 7 décembre 2004. Cette résolution prend assise selon les dispositions de la délégation de fonctions et pouvoirs et de la convention collective applicable.

-30-

Source :
Marie-Noëlle Dion
Agente d'information
Commission scolaire des Chic-Chocs
Téléphone: (418) 368-3499 poste 240
Télécopieur: (418) 368-6531
Courriel: marie-noelle.dion@cschic-chocs.net